

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents à la séance : 21
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4
Nombre de votants : 25
Date de la convocation : 25 juin 2024
Date d'affichage : 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves (19h04), BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (19h21), CASANAVE-LAULIVE Maryse, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien (19h05), BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude

Absents : LE COQ Laurent, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, BONIZEC Christel, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Procurations : LE COQ Laurent à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à THEFO Laurence, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas, DODOKAL Karine à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : ANTHOINE Julien

N°2024/65

Finances locales

Adhésion à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « BOCAGENESE »

Dans le cadre de la construction de la maison de santé, la commune a fait le choix d'installer une chaudière à plaquettes de bois pour alimenter le bâtiment.

La Société Coopérative d'intérêt collectif « SCIC BOCAGENESE », créée en 2013, dont le siège social est fixé à Plouaret, regroupe les collectivités, agriculteurs et autres acteurs impliqués dans la filière bois du Trégor. L'objectif est de produire de l'énergie renouvelable locale en valorisant le bois issu de l'entretien durable du bocage et de renforcer l'économie du territoire.

Compte-tenu de l'intérêt de la commune d'adhérer à une telle structure ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la SCIC BOCAGENESE ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

- **DECIDE D'ADHERER** à la SCIC BOCAGENESE ;
- **APPROUVE** la souscription de quatre parts sociales auprès de la SCIC BOCAGENESE pour un montant total de 400 euros ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général « Ville de Bégard » ;
- **DESIGNE** Monsieur Maël LE GALL pour représenter la commune auprès de la SCIC BOCAGENESE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou document nécessaire dans le cadre de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

Le secrétaire de séance,
Julien ANTHOINE

